



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 29 janvier 2024

Date de convocation

19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 29 janvier à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey sur Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Transfert des équipements communs de l'extension de la ZA Bel Air N°13/2024

Nombre de membres

40

Présents

39

Représentés

0

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Schouwey, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Hählen.

Absents

Vu l'article L. 5214-16 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°208/2019 du 19 décembre 2019, par laquelle le Conseil communautaire a validé le principe de l'extension de la zone d'activités de Bel Air,

Considérant que l'aménagement de l'extension de la ZA Bel Air va nécessiter la création d'équipements communs ne relevant pas de la compétence de la Communauté de communes tels que les réseaux d'eau pluviale, bassins de rétention, la protection incendie, les réseaux électriques, l'éclairage public, la téléphonie et la fibre optique,

Considérant la possibilité de transférer ces équipements à la commune de Port Lesney pour qu'elle en assure la gestion et l'entretien,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Que le transfert des emprises foncières dans le domaine public de la commune sera effectué à titre gratuit par un acte administratif,

- D'autoriser le Président à signer une convention de transfert des équipements communs de l'extension de la ZA Bel Air avec la commune de Port Lesney.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Jean-Claude Pichon
Secrétaire de séance

